



## PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 22 septembre 2011

### Direction de la coordination et de la performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

**Secrétariat de la CDAC**

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. [Nathalie.boulayt@seine-maritime.gouv.fr](mailto:Nathalie.boulayt@seine-maritime.gouv.fr)

LE PREFET  
de la Région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 19 septembre 2011, sous la présidence de M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné **le dossier n° 2011- 19 concernant une demande d'extension de l'ensemble commercial à GRUCHET LE VALASSE par création d'un magasin de sport « Intersport » portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 5 753,80 m2 - Rue de l'Abbaye (76210).**

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-78 du 29 août 2011 donnant délégation à Monsieur Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- La demande, enregistrée le 10 août 2011, présentée par la société GRUCHET INVEST dont le siège social est situé Parc des 3 chênes - 29 Avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL, agissant en tant que promoteur immobilier, et visant à une demande d'extension de l'ensemble commercial de GRUCHET LE VALASSE, par création d'un magasin de sport « Intersport » d'une surface de vente de 1 150 m2 - Rue de l'Abbaye - (76210) ;

- L'arrêté préfectoral du 25 août 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 19 juillet 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

## **CONSIDERANT**

- que le projet concerne le déplacement du magasin « Intersport » dans l'enceinte du même Centre Commercial d'une ville moyenne, pôle de services et de commerces pour les communes avoisinantes,

- que la zone commerciale est accessible par les transports en commun et les modes doux de déplacements,

- que l'impact sur le flux de circulation généré sera restreint au regard du trafic existant et d'une intensité proche de celle enregistrée par le magasin existant,

- que le dossier certifie que l'extension réalisée s'intégrera parfaitement à l'ensemble commercial auquel il se rattache et que les mesures pour assurer le bon fonctionnement du site (gestion des eaux pluviales, réalisation des accès, prise en compte des risques, notamment SEVESO) se conformeront aux prescriptions formulées par les services compétents. L'ensemble de ces aspects sera vérifié dans le cadre de la demande d'autorisation d'urbanisme.

## **DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (8 oui sur 8 votants)**

Ont voté favorablement :

- M. DETOUT, Adjoint au Maire de GRUCHET LE VALASSE,
- M. DELAUNE, représentant le Président de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
- Mme GAREL, Adjointe au Maire du HAVRE
- M. JEANNE, représentant le Président du Conseil Général
- M. VIARD, Adjoint au Maire de BOLBEC
- Mme THAFOURNEL, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable
- Mme TIRET, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire

**En conséquence, la société GRUCHET INVEST dont le siège social est situé Parc des 3 Chênes - 29, Avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL, est autorisée à étendre l'ensemble commercial de GRUCHET LE VALASSE par création d'un magasin de sport « Intersport » d'une surface de vente de 1 150 m<sup>2</sup>, portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 5 783,80 m<sup>2</sup> - Rue de l'Abbaye - 76210 GRUCHET LE VALASSE.**

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Thierry HEGAY